



Fuite de mon epouse du domicile conjugal...aider moi

Par **sami**, le **26/01/2012** à **17:16**

Bonjour,

je me suis marie il y a 2ans avec une femme qui habiter la tunisie en pensant qu'elle m'aimer vraimentil s'avere qu'aujourd'hui elle ne m'a jamais aimé je pense très sincèrement que son but était d'être sur le territoire français pour pouvoir bénéficier de la nationalité française ,elle viens de quitter le domicile conjugal en me laissant notre fils.....que dois je faire pour avoir la garde de mon enfant qui est âgé de 14mois ...je suis allé à la gendarmerie faire constater le fait qu'elle soit partie puis pris un rendez-vous chez une avocatesachant que cette personne n'a aucun revenu et n'a pas de toit peut-elle avoir la garde de mon fils ...merci à tous de vos réponses ..merci

Par **cocotte1003**, le **26/01/2012** à **19:49**

Bonjour, il faut porter plainte pour abandon du domicile conjugal et faire une demande de divorce pour faute. Vous allez devoir constituer un dossier démontrant que vous assumez depuis son départ la garde de votre fils et que vous vous êtes organisé convenablement pour vous occuper de votre fils. Normalement seul un droit de visite par journée et accordé au parent qui n'a pas de domicile, cordialement